Installateur en chauffage central (H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Vous aimez faire monter la température ? Alors pourquoi ne pas apprendre à installer et entretenir les principales sources de chaleurs de la maison ! Grâce à cette formation, vous aurez tous les bons tuyaux pour devenir chauffagiste.

L'Installateur et l'Installatrice en chauffage central sont capables d'installer et de réparer tous les éléments liés à un dispositif de chauffage. Chaudières, radiateurs, tuyaux, canalisations, vases d'expansion, pompes à chaleur… tous ces éléments n'ont aucun secret pour eux.**Ils sont en charge de la réalisation complète d'installation de chauffage central et de production d'eau chaude sanitaire**. Ils conçoivent les installations et proposent des devis. Ils placent les installations, les mettent en service, effectuent les entretiens et interviennent pour diagnostiquer et réparer les pannes.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d'Installateur en chauffage central :

Diagnostiquer et dépanner une installation : vous apprenez à vérifier et contrôler des installations de chauffage central. Vous communiquez avec les clients et examinez l'installation, la chaudière, les radiateurs, accumulateur, échangeur, circulateur ainsi que les tuyaux. Vous apprenez à trouver l'origine d'une panne et à effectuer les réparations nécessaires pour remettre l'installation en marche. Vous intervenez sur la partie combustion mais aussi sur la partie hydraulique. Vous apprenez à purger un circuit et une installation complète. Vous veillez à la sécurité et à la conformité du système de chauffage.

Installer un système de chauffage : au cours de votre formation, vous apprenez les différentes techniques de pose de tuyauteries et d'assemblage tel que la soudure. Vous apprenez aussi à faire des connexions électriques afin d'alimenter l'installation. Vous apprenez à régler des installations et à la mettre en service. Vous développez vos connaissances techniques grâce aux informations et notices des fabricants. Vous veillez à la bonne conformité des raccordements et branchements d'eau, de gaz, d'électricité et de mazout.

Concevoir et dimensionner une installation : vous apprenez à concevoir une installation de chauffage en fonction des besoins du client, des possibilités en matériel et en fonction du bâtiment. Grâce à vos connaissances des marchandises, vous choisissez le système : chauffage central, chauffage au sol, pompe à chaleur et le type de canalisation : cuivre, acier, flexibles… et l'adaptez en fonction de votre implantation et de l'utilisation. Vous sélectionnez le matériel adapté à votre solution. Vous prenez en compte les aspects énergétiques lors de vos démarches : PEB, isolation…

Gestion de chantier : vous apprenez à analyser un projet de chantier de construction ou de rénovation. Vous analysez les différentes techniques et méthodes à utiliser. Vous êtes capable de réaliser des métrés et de rendre des devis et des offres de prix pour des travaux. Vous veillez au bon déroulement du chantier, vous protégez tous les éléments nécessaires et veillez à la sécurité. Vous suivez le planning des travaux et coordonnez les équipes et membres du personnels qui vous accompagne.

Gestion d'entreprise : vous vous formez à la gestion complète d'une entreprise. Vous considérez les différents éléments et paramètres dans la gestion quotidienne de votre travail. Vous gérez aussi bien les aspects financiers et commerciaux, que les membres du personnel, le planning des chantiers et tous les documents administratifs qui découlent de votre activité.

Alors si vous souhaitez apporter de la chaleur et de l'eau chaude à bon nombre de ménages, suivez les conduites jusqu'à l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+)* en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion)* liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Installateur indépendant / Installatrice indépendante en chauffage central

Employé / Employée dans une société de chauffage

Employé / Employée dans une société de construction

Par exemple : Chauffagiste pour la société Thomas & Piron *(https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-lifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron) thomas-piron)* qui engage fréquemment

Débouché(s) future(s) formation(s)

Technicien chauffagiste - chaudières à combustibles liquides et gazeux *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technicien-chauffagiste-chaudieres-combustibles-liquides-et) encadrement/technicien-chauffagiste-chaudieres-combustibles-liquides-et)*

Métreur deviseur à orientation PEB *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/metreur-deviseur-orientation-peb)*

Ventiliste *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ventiliste)*

Entrepreneur général *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general)*

Certifications CERGA en formation continue

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi)Sur le terrain Contact client Activités variées

Travail en autonomie et en équipe

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté françaiseCertificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

L'Installateur et l'Installatrice en chauffage central doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : clients, entrepreneurs, fournisseurs, sociétés, travail en équipe…

Forme physique : le métier demande une bonne condition physique puisque vous manipulez des outils et objets parfois lourds et encombrants, vous travaillez parfois en extérieur ou dans le froid. Vous devez parfois adopter des positions de travail inconfortables.

Flexibilité : votre emploi du temps dépend des chantiers et opérations de dépannage, vous devez donc vous adapter constamment. Vous vous déplacez au quotidien chez les clients.

Esprit d'analyse et de logique : vous faites face au quotidien à des pannes, vous devez donc analyser les causes possibles des pannes en fonction des installations et apporter une solution efficace.

Rigueur et discipline : vous manipulez des éléments qui peuvent être dangereux. Vous intervenez sur des éléments essentiels d'une installation. Vous veillez à respecter toutes les normes de sécurité et à garantir que vos installations et réparations soient conformes car elles peuvent être utilisées quotidiennement, en permanence.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi les aspects administratifs et commerciaux.

Programme

1ère année : Monteur en chauffage et sanitaire - Installateur en chauffage central - Des dispenses peuvent être octroyées

E20/4 Chantier - atelier et communication technique et finitions (12h)

E20/4 Canalisations (24h)

E20/4 Corps de chauffe - Climatisation (12h)

E20/4 Appareils de distribution - Appareils sanitaires (16h)

E20/4 Local chaufferie - Approvisionnement combustible (20h)

E20/4 Eaux usées (20h)

E20/4 Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (24h)

E20/4 Gaz (20h)

E20/4 Production d'ECS et échangeurs (24h)

E20/4 Module spécifique (28h)

E20/4 Commandes électriques et régulation (36h)

E20/4 Mise en service - Maintenance (16h)

E20/4 Formation de base à la sécurité (8h)

E20/4 TC gestion spécifique/ travaux en hauteur (4h)

2ème année :

E20/5 Fonctionnement de l'entreprise de construction (processus, fonctions et compétences) (60h)

E20/5 TIC et communication (initiation Word et Excel) (20h)

E20/5 Lecture de plans et métrés (8h)

E20/5 Caractéristiques thermiques d'un bâtiment résidentiel (24h)

E20/5 Générateurs de chaleur, ECS & corps de chauffe (32h)

E20/5 Régulation de l'installation de chauffage (20h)

E20/5 Conception d'une installation de gaz (24h)

E20/5 Conception d'une installation mazout (12h)

E20/5 Hydraulique - conception et dimensionnement - circulateurs - vases d'expansion (48h)

E20/5 Rénovation énergétique (8h)

3ème année :

E20/6 Aspects financiers - offre de prix (16h)

E20/6 Technologie et mode d'exécution (4h)

E20/6 Plan de sécurité et santé (8h)

E20/6 Analyse technique et offres de prix - travaux dirigés (32h)

E20/6 Création d'entreprise & législation - environnement (4h)

E20/6 Ouverture administrative du chantier (4h)

E20/6 Plannings (y travaux dirigés - planning d'exécution et de fourniture (12h)

E20/6 Tolérances et normes spécifiques (4h)

E20/6 Pathologies (4h)

E20/6 Gestion de l'exécution technique de chantier (y compris travaux dirigés) (24h)

E20/6 Aspects financiers - frais généraux d'entreprise & coef d'entreprise (h4)

E20/6 Gestion administrative et financière des chantiers d'exécution 1 (4h)

E20/6 Gestion administrative et financière des chantiers d'exécution 2 (8h)

E20/6 Gestion administrative et financière des chantiers d'exécution 3 (8h)

E20/6 Marchés publics (4h)

E20/6 Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (4h)

E20/6 Création d'entreprise & législation - environnement (32h)

E20/6 Aspects comptables, financiers et fiscaux (56h)

E20/6 Gestion commerciale (8h)

E20/6 Suivi du TFE (16h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE/) (https://constructiv.be/fr-BE/)* , mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)*

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire) utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

Conditions d'admission à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à l'obligation scolaire *(http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles)* ;

Satisfaire à l'une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2ème degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le 3ème degré de l'enseignement secondaire professionnel et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations *(https://www.ifapme.be/rentree-janvier)* pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.

Tournai

rue Paul Pastur 2B 7500 Tournai

069 89 11 11

Accueil Centre :

Du lundi au vendredi : de 8h15 à 12h et de 13h15 à 18h30

Le samedi : de 9h à 11h

Horaires adaptés en été :

Centre fermé du 17/07 au 18/08 inclus

Non disponible

foclam@ifapme.be

Type d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.